

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e), (1) PIERRE-GAY EMILIE PRÉSIDENT COMITÉ DES FÊTES

82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : Foyer Rural

Esplanade de l'Armistice 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

du 17/05/2025 au 17/05/2025 entre 11:00 h. et 20:00 h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22/04/2025

Signature Em

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

Je soussigné, Monsieur BEQ Jérôme, Maire de la commune de LABASTIDE SAINT PIERRE

VU la demande ci-dessus;

VU les pouvoirs du Maire en matière de Police, notamment les articles L.2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3321-1 et L.3334-2, alinéa 1 ;

ARRETE :

M. (1) PIERRE-GAY EMILIE PRÉSIDENT COMITÉ DES FÊTES

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : Foyer Rural

Esplanade de l'Armistice 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

du 17/05/2025 au 17/05/2025 entre 11:00 h. et 20:00 h.

à l'occasion de (3) JAP' N POP FESTIVAL

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson.

Ampliation du présent arrêté, chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, transmis à :

Gendarmerie de Grisolles
Police municipale de Labastide Saint Pierre

Fait à LABASTIDE SAINT PIERRE le 22/04/2025

Monsieur le Maire,
BEQ Jérôme



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

